

# La Police fédérale aéroportuaire

La Police aéroportuaire de la Police fédérale (LPA) est chargée, en collaboration avec l'Office des Etrangers, du contrôle des frontières dans les différents aéroports du pays en fonction des accords de Schengen.

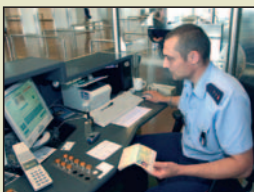


Photo : Lavinia Wouters et Jos Balcaen.

## Missions

- ✓ La Police aéroportuaire est également chargée de la police de base et assure un accueil dans les aéroports suivants : Bruxelles National (Zaventem), Anvers (Deurne), Ostende, Wevelgem, Charleroi (Gosselies) et Liège (Bierset).

## Formation

- ✓ A l'issue de la formation de base, les policiers peuvent postuler à la Police aéroportuaire. Quand un(e) candidat(e) est sélectionné(e), il (elle) reçoit une formation théorique d'environ 6 semaines portant sur le contrôle aux frontières et la falsification des documents d'identité. Après quoi, il/elle réalise un stage d'une semaine à l'aéroport national de Zaventem et de deux semaines dans un aéroport régional. A l'issue de ce cycle, le ou la candidat(e) subit un examen.

## Les coordonnées de la Police fédérale des aéroports

**Aéroport de Bruxelles National**  
Luchthaven gebouw  
1930 Zaventem  
Tél : 02 709 66 66 Fax : 02 721 45 99  
Ouverture 24 h/24 h

**Aéroport d'Ostende**  
Nieuwpoortsesteenweg 885 bus 5  
8400 Oostende  
Tél : 059 34 22 30 Fax : 059 34 22 39  
Ouverture 24 h/24 h

**Aéroport d'Anvers**  
Luchthavenlei 1  
2100 Deurne  
Tél : 03 285 69 43 Fax : 03 239 22 05  
Ouverture de 06.00 h à 23.00 h

**Aéroport de Charleroi**  
Rue des Fusillés 1  
6041 Gosselies  
Tél : 071 25 12 98 Fax : 071 25 12 28  
Ouverture de 06.00 h à 23.15 h

**Aéroport de Liège**  
Rue de l'Aéroport 36  
4460 Grace-Hollogne  
Tél : 04 234 84 17 Fax : 04 234 84 50  
Ouverture 24 h/24 h

**Aéroport de Wevelgem :**  
Luchthavenstraat 1  
8560 Wevelgem  
Tél : 056 36 07 98 Fax : 056 37 30 82  
Ouverture de 08.00 h à 21.00 h

[www.polfed.be](http://www.polfed.be)

Editeur responsable : Alain Martens, Police fédérale, Service relations publiques et protocole, rue Fritz Toussaint 47 - 1050 Bruxelles - Edition juin 2006.



**Police**

# En voyage en avion?

## Travaillons ensemble pour la sécurité



Quelques conseils de la Police fédérale

# En voyage en avion

## Documents de voyage :

- ✓ Il appartient au voyageur de s'enquérir des démarches et documents requis pour se rendre dans le pays souhaité.
- ✓ Ces renseignements peuvent être obtenus auprès de son agence de voyage, auprès du consulat ou de l'ambassade du pays qu'il compte visiter.
- ✓ Internet vous renseigne aux adresses suivantes :  
<http://www.diplomatie.be/fr/travel/traveldocs.asp>  
[http://europa.eu.int/abc/travel/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/abc/travel/index_fr.htm)
- ✓ Notre service peut également, au besoin, vous fournir ces renseignements .

## Attestation de perte de document d'identité :

- ✓ En cas de perte / vol de son document d'identité le jour du départ, aucune attestation de perte / vol ne sera rédigée par le service de la police fédérale de l'aéroport. Une telle attestation n'est d'ailleurs valable que sur le territoire national et n'autorise de toute façon pas à quitter le pays.
- ✓ Un ressortissant belge qui a perdu sa carte d'identité doit se rendre au bureau de police de son domicile avec 2 photos d'identité afin d'obtenir une attestation de perte. Un timbre devra être apposé sur la photo par ce service.
- ✓ Muni de cette attestation, il prendra ensuite contact avec le gouvernement provincial. Muni d'une troisième photo d'identité, il obtiendra une carte d'identité provisoire valable pour voyager à l'étranger.

## Carte d'identité enfant :

- ✓ La carte d'identité sans photo délivrée à la naissance n'est pas valable pour voyager en dehors du territoire national.
- ✓ Le certificat d'identité blanc avec photo délivrée jusqu'à l'âge de 12 ans est toléré pour voyager dans les états membres de l'U.E. si l'enfant est accompagné de ses parents.

## Passeport enfant :

- ✓ Le passeport enfant est recommandé lorsque l'enfant voyage en dehors de l' U.E., même en compagnie de ses parents.

## Carte d'identité pour les personnes de + de 70 ans :

- ✓ Pour ces personnes, l'ancienne carte d'identité ne présente plus de date de fin de validité.
- ✓ Si ces personnes désirent se rendre à l'étranger, elles doivent faire la demande d'une nouvelle carte d'identité (électronique). Une date de fin de validité est indiquée sur ce document.

## Etrangers résidant en Belgique :

### Carte d'identité (bleue ou jaune) + document national :

- ✓ Les sujets ayant la nationalité d'un état de la C.E. et résidant en Belgique doivent être en possession de leur passeport national pour quitter le territoire belge.
- ✓ Les sujets ayant une nationalité d'un état hors de la C.E. doivent être en possession de leur passeport national afin de quitter le territoire belge pour une destination hors Schengen.
- ✓ Les sujets de nationalité italienne doivent être attentifs aux pays pour lesquels leur passeport a été validé.

### Quelques conseils :

- ✓ Un voyageur se présentant au départ en état d'ivresse peut être refusé à l'embarquement.

### Comment éviter un vol dans l'aérogare et l'avion :

- ✓ Surveillez toujours vos bagages et ne les abandonnez pas par exemple pour consulter les horaires.
- ✓ Gardez votre sac à main fermé et portez-le devant vous. Placez votre portefeuille dans une poche fermée et difficile d'accès (surtout pas dans la poche arrière d'un pantalon).
- ✓ Soyez sur vos gardes lorsque vous êtes interpellé par un inconnu. Certains pickpockets utilisent ce subterfuge afin d'attirer votre attention pendant qu'un comparse s'empare de l'objet convoité.
- ✓ Faites particulièrement attention aux bagages de petite taille (appareil photo, lecteur MP3, etc.) et aux ordinateurs portables, cibles de choix pour les voleurs.